

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 013-2009/10/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de modules d'extension des rames de tramway auprès de la société Bombardier Transport
MMT 10/4543/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation du tramway et assurer ainsi une capacité de transport satisfaisante sur le réseau, il a été décidé d'acquérir 26 modules d'extension de rames dans le cadre du marché n° 04/078 de fourniture du matériel roulant conclu avec la société Bombardier Transport.

Pour ce faire, il a été affecté à cette opération une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 30 millions d'euros, par délibération du Conseil Communautaire DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009.

Par délibération DTUP 004-1277/09/BC du 11 mai 2009, le Bureau Communautaire approuvait la passation d'un avenant n°11 au marché n° 04/078 ayant pour objet de fixer le coût et les délais de réalisation des prestations d'allongement de 26 rames de tramway.

Par ordre de service n°6 notifié le 29 juin 2009, la tranche conditionnelle n°4 du marché n°04/078 portant sur la conception et la fourniture desdits modules d'extension des rames a été affermie.

Compte tenu de la durée contractuelle de la tranche conditionnelle n°4, de 32 mois à compter de la date d'affermissement, et du rythme de fourniture des modules, le planning prévoit la livraison de la première rame allongée en décembre 2010 et la 26^{ème} et dernière à fin mars 2012. Cette cadence entraînerait l'immobilisation simultanée de deux véhicules de janvier 2011 à mars 2012, ce qui n'est pas envisageable au regard du nombre de trains engagés actuellement à l'heure de pointe sur le réseau de tramway.

Par ailleurs, la RTM a mis en évidence des problèmes d'accidents voyageurs liés aux chutes suite à des freinages violents. Suite aux demandes et préconisations du BIRMTG dans son rapport du 25 novembre 2009, l'exploitant a souhaité mettre en œuvre des aménagements complémentaires afin de réduire le taux d'accidents et améliorer ainsi la sécurité des voyageurs.

Pour cela, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a conclu, dans un premier temps, un marché ayant pour objet d'étudier les évolutions possibles de l'assise des sièges du Tramway et d'améliorer les capacités de préhension dans les rames.

A l'issue de l'étude précitée, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux complémentaires d'aménagement des rames consistant dans la modification des assises ainsi que la mise en place de barres de maintien verticales et horizontales complémentaires.

Considérant les exigences de sécurité imposées par les services de l'Etat, il apparaît opportun que ces travaux complémentaires soient réalisés simultanément à ceux liés à l'allongement des rames, et ce, sur la totalité des modules du tramway (version rames courtes), avant leur remise en circulation en version allongée.

Compte tenu des contraintes d'exploitation, il a été décidé que les travaux d'allongement et d'aménagements complémentaires seraient effectués rame par rame, afin d'éviter l'immobilisation simultanée de deux véhicules et assurer ainsi une fréquence d'exploitation satisfaisante.

Ces travaux complémentaires généreront une prolongation des délais de livraison des rames allongées et réaménagées ainsi que des surcoûts, ce qui nécessitera la passation d'un avenant au marché n° 04/078.

Les surcoûts liés aux aménagements intérieurs prennent en compte les frais fixes d'ingénierie et méthode, les coûts de matériel et de main d'œuvre. Ceux liés à l'allongement du planning prennent en compte les frais d'encadrement de projet, gestion de projet, achats, service après vente. S'y ajoutent les coûts dus aux ruptures de charge de travail des équipes, les surcoûts de production en usine et les surcoûts de fournitures liés aux révisions et au stockage.

Au vu des éléments précités, il convient par conséquent d'actualiser l'autorisation de programme de l'opération 2009/208 en augmentant cette dernière de 6,5 millions d'euros TTC et de porter ainsi sa valeur à 36,5 millions d'euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation de l'Autorisation de Programme pour l'acquisition des modules d'extension des rames du Tramway ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

**Sur le rapport du Président,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- La nécessité de réaliser des travaux complémentaires afin d'améliorer la sécurité des voyageurs ;
- L'allongement corrélatif des délais d'exécution du marché 04/078 et l'incidence financière en découlant ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de modules d'extension des rames de tramway de 6,5 millions d'euros, ce qui porte son montant total à 36,5 millions d'euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Sous-Politique C230, Nature 2182 - Fonction 815 - Opération 2009/208

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2010 : 3 300 000 euros
- Année 2011 : 3 000 000 d'euros
- Année 2012 : 15 500 000 euros
- Année 2013 : 12 000 000 d'euros
- Année 2014 : 2 700 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône ou de tout autre organisme et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI